

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 25 AVRIL 2025
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE**

Projection du film « Les modes de chasse en Seine-et-Marne »

Le vendredi 25 avril 2025 au matin, au Nomade Lodge de Seine-et-Marne à la Chapelle Gauthier s'est tenue l'Assemblée Générale des chasseurs, en la présence de 205 participants dont 80 adhérents territoriaux.

OUVERTURE DE SEANCE PAR LE PRESIDENT – BENOÎT CHEVRON

C'est avec plaisir et émotion que je déclare, ouverte l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne du vendredi 25 avril 2025.

Je suis heureux d'accueillir l'ensemble des adhérents territoires, adhérents en contrat de services avec la Fédération, les présidents d'association spécialisée, ainsi que tous les chasseurs présents. Je tiens également à remercier pour leur présence tous nos invités.

Conformément aux statuts de la Fédération, une convocation a été faite par voie d'annonces dans les journaux locaux (la Marne, la République, le Pays Briard), ainsi que dans la lettre de convocation pour les adhérents le 17 mars 2025, le bulletin cynégétique n°76 de mars 2025 et bien sûr sur le site de la FDC77.

Hommage à Nicolas ROCH

Intervention du Jean-François PARIGI Président du conseil départemental de Seine-et-Marne

**1ère Résolution : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU VENDREDI 19 AVRIL 2024**

L'assemblée approuve à l'unanimité, le procès verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2024, mis à disposition sur simple demande à la fédération ainsi que sur le site internet.

**2ème Résolution : AUTORISATION D'ACQUISITION
ET VENTE DE PROPRIETE**

L'Assemblée Générale autorise toutes les opérations d'acquisition et de vente d'immeubles nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou à leur gestion et donne, au Conseil d'Administration, toutes autorisations utiles à ces fins.

3ème Résolution : CONTENTIEUX

L'Assemblée donne son autorisation, au Président, à ester en justice pour le compte de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne, dans tous les contentieux qui pourraient être entrepris.

**COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2024
ACTIONS FEDERALES-Partie 1
NATHALIE BEAULNES-SERENI – Secrétaire général**

Mesdames, Messieurs,
Chers adhérents,
Chers amis chasseurs, chers élus et partenaires,

C'est avec émotion et aussi pleine conscience de mon engagement que je prends la parole aujourd'hui, pour la première fois en tant que secrétaire générale.

Depuis moins d'un an, j'ai l'honneur de m'engager encore plus que précédemment afin de soutenir notre fédération, au sein d'une équipe d'hommes et de femmes investie, dynamique, et résolument tournée vers l'action concrète,



dans une logique de service rendu aux adhérents et pour la promotion d'une chasse responsable, moderne et respectée.

Il me revient donc aujourd'hui de vous dresser un panorama synthétique de notre activité, en m'appuyant sur les travaux engagés cette année, les remontées de terrain, et les perspectives qui s'ouvrent à nous.

Retour sur les 3 préassemblées

Cette année encore, nous avons organisé trois préassemblées, à Nonville, Jutigny et Ussy-sur-Marne. Elles ont rassemblé 283 participants, preuve de votre attachement à ces temps d'échange.

Les thématiques abordées sont à l'image de vos préoccupations actuelles :

La gestion de la petite faune, confrontée à un déclin visible de certaines espèces sédentaires, qui interroge nos pratiques, notre environnement agricole, et l'impact des phytosanitaires.

La gestion de la grande faune avec des questions récurrentes sur les dégâts de gibiers, le coût élevé de la CTDGG dans certains territoires, et la difficulté croissante de chasser dans des zones touchées par l'urbanisation ou la chalarose.

Des demandes techniques également, sur la chevrotine, les modalités d'application du bouton sanglier, ou encore la gestion des sous-produits de venaison.

Ces préoccupations, nous les entendons, nous les analysons, et elles orientent comme toujours les travaux de nos commissions, en lien étroit avec les services techniques et nos partenaires institutionnels. Nous vous en parlerons tout au long de cette matinée.

Panorama de la FDC77 au 30 juin 2024

Notre fédération repose sur une organisation solide, que nous avons su adapter pour faire face à des réalités budgétaires exigeantes.

Le nombre d'adhérents, toutes catégories confondues, poursuit une légère baisse, en cohérence avec la tendance nationale.

Pour mémoire, la Seine-et-Marne comptait :

En 2015 : environ 1 395 adhérents, au 30 juin 2024, ils étaient 1160.

Parmi nos ressources propres, les adhésions via le guichet unique restent la base de notre autonomie financière. En 2023-2024 : nous comptons 10 152 adhésions individuelles, (contre 13 033 en 2015). C'est pourquoi nous avons fait le choix de continuer à vous accueillir physiquement, dans un espace convivial, de qualité et dédié à la validation du permis de chasser. Benoit CHEVRON vous en parlera tout à l'heure.

Ces baisses ont des conséquences directes sur nos ressources statutaires, ce qui nous a poussés à diversifier nos activités et à rechercher de nouvelles sources de financement.

Pour renforcer notre budget, nous avons mis en place de nombreux leviers complémentaires qui mettent en valeur les actions que nous portons dans l'intérêt général de notre Département et qui prônent les bénéfices d'une activité de loisirs au sein de la nature :

Animation de 2 périmètres Natura 2000,

Accompagnement des mesures agro-environnementales (MAEC),

Projets environnementaux soutenus par la FRC Île-de-France et l'OFB,

Conventions opérationnelles avec des partenaires comme l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine-Grands-Lacs, le Département, la Région Île-de-France ou encore la SNCF,

Ces projets ont permis de générer des recettes nouvelles et de permettre à notre Fédération d'assurer sa pérennité, de se donner les moyens de vos ambitions cynégétiques et de se projeter dans l'avenir.

Nous avons également travaillé à la valorisation de nos compétences et de nos outils : La boutique Territoire 77, dont les travaux d'agrandissement commenceront en septembre 2025, connaît une hausse progressive de fréquentation et une meilleure visibilité auprès de nos adhérents.

Projection film «les Associations cynégétiques de Seine-et-Marne (SEN-Club de P'tits Futés de Bréau-Permis de chasser)»

Le rôle des associations et des instances

Nos associations partenaires jouent un rôle crucial.

Ils apportent leur expertise, leur connaissance fine des territoires, et surtout leur temps. Qu'il s'agisse de la sécurisation des battues, de la gestion de la faune, de l'animation locale, ou encore du suivi des

formations, leur engagement permet à la FDC77 de rester connectée aux réalités de terrain, d'être réactive, et de porter une action juste et cohérente.

C'est grâce à eux, en lien avec nos techniciens et notre Conseil d'Administration, que la chasse seine-et-marnaise peut continuer à évoluer dans le respect de ses traditions, mais aussi dans un souci constant de modernité et de responsabilité.

C'est pourquoi j'ai le plaisir de vous annoncer le doublement prochain de notre salle de formation, qui permettra à terme d'accueillir plus de sessions, de nouveaux publics, et de renforcer l'accompagnement de nos adhérents. Car la Maison Suisse, c'est votre maison et aussi celle de toutes les associations cynégétiques.

Notre Conseil d'Administration joue pleinement son rôle d'orientation stratégique, en lien étroit avec les commissions thématiques : petite faune, grande faune, sécurité, communication, formation. Ce travail collectif est indispensable à la cohérence et à la réactivité de nos actions.

Nous pouvons noter cette année que la commission Sécurité, qui s'était réunie 2 fois lors de la saison 2022-2023, n'a pas eu à se réunir la saison passée, ce dont nous nous réjouissons

Les forces vives de la fédération

La FDC77, ce sont aussi des femmes et des hommes engagés au quotidien :

Une trentaine de fidèles bénévoles, qui s'impliquent avec passion dans nos différentes animations et sur le terrain.

Je tiens à saluer Claude BRANDI, présent dans de nombreuses actions et notamment sur la Semaine de l'Education au sein de laquelle il animait depuis ses débuts l'atelier des animaux de la nuit. Claude, qui nous a quittés en juillet dernier, aura accompagné jusqu'au bout notre Fédération dans toutes les actions auxquelles il pouvait s'associer.

Salariés expérimentés, Stagiaires et services civiques que nous accueillons avec plaisir.

Cette année, nous avons regretté le départ de Nicolas BARANTON, dont la mise en disponibilité avait pris fin,

Et accueilli de nouveaux visages, notamment celui d'Alexandre MARLES, chargé de mission au pôle Environnement mais aussi ceux de Camille GUILLEBAUD, alternante au pôle communication, Hugo WIRSUM stagiaire et Quentin CHARPENTIER, en service civique, tous deux au pôle Environnement.

En Conclusion

Notre objectif est clair : mettre nos compétences internes et celles de nos partenaires au service des adhérents, mais aussi des actions environnementales concrètes, menées sur le terrain, en cohérence avec nos valeurs et dont Bruno MOLLOT va maintenant vous parler.

Je vous remercie de votre attention.

RAPPORT D'ACTIVITE 2024 2^{ème} partie Bruno MOLLOT-Directeur Général

Merci Nathalie,

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

À mon arrivée à la FDC77 en 1986, donc au siècle dernier... nos missions au sein du service technique dont je faisais partie consistaient essentiellement à vulgariser les méthodes de gestion des espèces gibier, en particulier la perdrix grise, le lièvre et les faisans, et à entretenir des liens privilégiés avec nos adhérents à travers des visites régulières.

Pour le grand gibier, les attributions de chevreuils et de grands cervidés occupaient les esprits, à travers des commissions internes d'une durée interminable et passionnées. Le sanglier et les dégâts ne concernaient que les grands massifs du département.

Aujourd'hui, il faut faire face à l'augmentation des populations de sangliers et à leurs conséquences agricoles et financières combinées à une diminution constante du nombre de validations et, par conséquent, de nos recettes statutaires.

Pour cela, nous travaillons au quotidien à la valorisation de nos compétences acquises au cours de ces nombreuses années sur le terrain, auprès de l'État, de la Région, du Conseil Départemental toujours à nos côtés, avec le soutien de la FRC Île-de-France et à travers les financements « éco-contribution » pilotés par l'OFB, mais également avec de nombreux autres partenaires.

Tout d'abord, notre rôle d'animateur sur deux sites Natura 2000, avec la confiance renouvelée pour celui de Villefermoy en 2024, et nous l'espérons pour celui de la Bassée en 2026.

Un grand merci pour leur confiance sans faille à MM. Christian Poteau et Pierre François Prioux pour le site de Villefermoy et pour le site de la Bassée à MM. Roger Denormandie et Xavier Lamotte.

Pour ces deux sites, nous sommes amenés à suivre 50 espèces d'intérêt communautaire, dont le couple de balbuzards pêcheurs, avec cette année l'appui d'une caméra 24h/24 grâce à un financement de la Région Île-de-

France. Ce dispositif étant installé sur une parcelle domaniale qui a fait l'objet d'un aménagement spécifique par l'ONF il y a déjà quelques années.

Nous sommes également sollicités régulièrement afin de donner notre avis sur l'éventualité d'incidences potentielles Natura 2000 liées à des projets, pour valider la limitation d'impacts sur la faune sauvage, soit 22 évaluations en 2024.

Notre travail consiste également à préparer des supports de communication et d'animations pédagogiques en direction des communes et des habitants concernés, avec la réalisation par exemple d'une exposition itinérante pour le site de Villefermoy sous l'impulsion du Président du COPIL, Pierre-François Prioux.

Nous intervenons également sur le secteur Natura 2000 du Petit Morin au titre de l'animation des MAEC.

Nous sommes également très impliqués auprès de nombreuses instances départementales.

Nous participons à la préparation du plan départemental de l'eau avec le Conseil départemental, ainsi qu'au groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes, sur le dossier traitant de la création et l'entretien de mares forestières et agricoles sur le modèle ZTHA. Nous apportons également notre contribution aux recensements des dépôts sauvages qui fleurissent au quotidien le long de nos axes de déplacement.

Nous collaborons également avec le département sur la thématique des collisions routières avec la faune sauvage à travers une mission qui devrait débiter d'ici la fin de l'année sur un tronçon test au pied de la Fédération des chasseurs.

Nous sommes partenaires avec Voies Navigables de France (VNF), l'EPTB et la communauté de communes Bassée-Montois dans le cadre de l'aménagement et la restauration du chemin de halage du canal de dérivation Bray/la Tombe qui jouxte les anciens bassins de la sucrerie de BRAY appartenant à la Fondation pour la préservation de la Nature gérée par la FDC77.

Avec Seine Grands Lacs, à travers une convention, nous avons validé un protocole d'indemnisation des pertes d'usage de la chasse et du suivi de la faune sauvage dans le cadre du remplissage du casier pilote.

Toujours sur le site du casier pilote, il a été installé un radar ornithologique de dernière génération, financé par la Fédération Nationale des Chasseurs, la Métropole Grand Paris et Seine Grands Lacs.

Ce radar, utilise l'intelligence artificielle, unique en région parisienne, il s'inscrit dans un réseau de 9 systèmes de surveillance des oiseaux migrateurs et révèle déjà des informations scientifiques importantes, confirmant entre autres l'axe de la vallée de la Seine comme un axe migratoire de grand intérêt, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Nous espérons voir l'installation d'un second radar dans les prochains mois à l'ouest de la région parisienne, chez nos partenaires de la FICIF ouest.

Nous sommes également présents pour le projet d'extension de la réserve naturelle de la Bassée à travers une enquête auprès de nos adhérents et une vigilance sur le maintien de tous les usagers dont la chasse sous toute ses formes. Nous souhaitons vivement intégrer le futur comité scientifique élargi de cette réserve.

Nous travaillons enfin avec Voies Navigables de France sur le passage au grand gabarit de la Seine de Bray à Nogent en particulier sur le sujet des mesures compensatoires qui vont en découler.

Le Pôle environnement de la Fédération des Chasseurs fonctionne également comme un bureau d'étude en répondant à des appels d'offres.

Nous avons été retenus, par exemple, pour inventorier 110 mares forestières sur une propriété de Villefermoy afin qu'elle obtienne un label environnemental.

Nous travaillons également sur un inventaire pour une étude d'impact sur un projet de comblement de carrière dans les Yvelines en partenariat avec la FICIF.

Nous sommes intervenus en sauvegarde pour des nids d'hirondelles, de mésanges et de moineaux dans le cadre d'un projet immobilier à Chevry-Cossigny.

Nous travaillons aussi en assistance pour la SNCF sur la problématique des collisions ferroviaires avec la grande faune.

Nous sommes intervenus également sur le site Total de Grandpuits, afin de sauvegarder des nids de faucons crécerelle que nous avons substitués par des nichoirs adaptés.

La Fédération est également animatrice ou opératrice des mesures agro-environnementales et climatiques biodiversité sur 3 périmètres distincts.

Pour l'année 2023/2024, 107 exploitants se sont déjà engagés auquel viendront se rajouter 73 exploitations en 2025.

Depuis 2023, dans le cadre de la FRC Ile-de-France nous sommes acteurs du plan de relance « Haie » renommé désormais « pacte en faveur de la Haie »

En 2024, nous avons ou allons accompagner 23 agriculteurs pour 53 km de haie en partenariat avec Territoire 77.

Nous avons créé un support technique de plantation à destination de tous les publics et nous avons pour objectif en 2025 un prévisionnel de 20 nouveaux agriculteurs avec l'élaboration d'un dossier technique de plan de gestion durable des haies.

Opération sem' alavolée

Nous avons implanté en 2024 741ha de couvert d'inter culture sur 31 communes et nous avons investi dans une seconde machine.

Pour la campagne 2025, nous avons pour objectif l'ensemencement de 1500ha, la mise en place de 4 plateformes d'essai à l'échelle régionale, avec la création d'un support de communication à destination des agriculteurs.

Le Sem'obord

Nous avons semé en 2024 l'équivalent de près de 5ha de bordures mellifères et nous avons un objectif de 3ha pour 2025.

Drone thermique

Nous avons survolé en 2024, 920 ha de cultures prêtes à être récoltées ou ensilées, ce qui a permis de sauver une vingtaine de faons de chevreuil et quelques nichées de faisans.

Ces trois derniers projets s'inscrivent dans le cadre du programme agrifaune piloté et financé par l'Office Français de la Biodiversité, la Région Ile-de-France, le département ainsi que la Fédération Régionale des chasseurs d'Ile-de-France. Ils sont également financés à travers des fonds écocontribution.

« Que de travail parcouru depuis ces nombreuses années ! »

Je mesure chaque jour le plaisir personnel d'avoir pu, à mon humble niveau, avec l'ensemble des équipes de la Fédération, contribuer à l'évolution de notre structure fédérale toujours en pleine évolution, avec des services compétents en matière de dégâts, de forêt, d'agriculture, de petit gibier, d'aménagement du territoire, d'environnement, de biodiversité, de communication, de service à l'adhérent... un grand merci à toute l'équipe et tout particulièrement à Claude Féraud qui ne pouvait pas être présent aujourd'hui.

Je vous remercie et vous souhaite une très belle assemblée.

BILAN D'ACTIVITE DE LA COMMISSION GRANDE FAUNE SAISON 2024-2025

Gérard FOURMENT - Président de la commission grande faune

Projection film «La déclaration et le suivi des cerfs C2»

Mesdames, messieurs,

Je ne peux m'empêcher, l'âge aidant, en quittant La Maison Suisse, après nos réunions d'échanges en commissions ou en Conseil, de faire le lien entre la teneur de nos débats d'aujourd'hui (très souvent financiers) et le souvenir du temps passé qui a vu, entre autres, la naissance du plan de chasse, avec ses conséquences bénéfiques sur la Grande Faune, toutes espèces confondues et le formidable élan passionnel qui en a découlé.

Nous sommes passés, en moins de 50 ans, de l'euphorie sur le terrain à la désolation du portefeuille !

LE DOSSIER GRANDE FAUNE

L'actualité de la Grande Faune sauvage est toujours largement dominée par l'espèce sauvage qui a toujours fasciné les chasseurs. Les préassemblées ont, une fois de plus, confirmé toute la passion que suscite le sanglier naturellement chez les adeptes du grand gibier mais également, chez les amateurs de petit gibier qui, subissent souvent, bien malgré eux, les frasques de cette espèce envahissante. Omniprésent dans tous les milieux, on ne parle de lui qu'en terme de dégâts et de destruction. C'est pourtant un des piliers les plus solides de notre chasse d'aujourd'hui.

De 50 000 sangliers prélevés sur le territoire national, fin des années 1970, les données officielles font état de près de 900 000 animaux pour la dernière campagne.

Et en Seine et Marne, pour les mêmes années de référence, notre bilan est passé d'environ 1 500 animaux à une moyenne de 14 000 sangliers.

Malgré une pression acharnée toute l'année maintenant, les populations restent toujours trop élevées et le chasseur devra encore puiser dans ses réserves pour équilibrer les comptes d'une situation financière toujours fragile et difficilement maitrisable.

Beaucoup plus agréable, cette année, c'est le recensement des cerfs C2 prélevés au cours de ce premier triennal. Comme annoncé lors de la précédente assemblée, il était grand temps de connaître, un peu plus précisément, la diversité structurelle génétique de nos grands cerfs.

Cette saison, c'est 33 cerfs C2 qui ont été prélevés sur le département (pour 45 la saison précédente).

La nouvelle démarche d'identification qualitative des cerfs C2 nous permet, aujourd'hui, de mieux cerner la qualité de nos cerfs d'élite. Nos recherches et les investigations techniques centralisées au Pôle Grande Faune nous ont étonnamment surpris.

Nous sommes donc, en mesure, pour cette 2ème année de triennal, de vous présenter, par massif, un échantillon représentatif de la qualité et de l'état de vieillissement de nos grands cerfs.

Rendez-vous à la fête de la chasse au Grand Parquet, les 24 et 25 mai prochain pour l'exposition des plus beaux trophées et un grand merci aux heureux chasseurs qui ont bien voulu participer à l'opération et nous faire partager leur réussite et émotions.

Le bilan du plan de chasse triennal-2^{ème} année

Le bilan des prélèvements au terme de cette deuxième année de plan de chasse triennal vous a été présenté lors des préassemblées et n'a pas suscité de remarques particulières de la part des participants. Les résultats, par espèce, sont, en général équivalents aux anciens plans de chasse annuels.

Nous relevons toujours une certaine prudence, parmi certains d'entre vous, quant à l'utilisation de cette nouvelle procédure qui devait, à l'origine de sa mise en œuvre, vous permettre plus de liberté et de sécurité sur les deux premières années ; la 3ème année pouvant être confortée par de nouvelles attributions en cas de nécessité justifiée.

Pour l'espèce Chevreuil

Nos populations ont subi des pertes extra cynégétiques, parfois importantes, sur certains secteurs. Aucune pathologie alarmante n'a été identifiée par les laboratoires spécialisés.

Cette surmortalité pourrait s'expliquer par un changement du cortège floristique dans les écosystèmes (dû au changement climatique), associé aux conditions climatiques particulières de 2024.

Comme dans beaucoup de crises sanitaires, la nature devrait reprendre rapidement ses droits et vous avez déjà annoncé vos intentions d'en tenir compte lors du prochain plan de chasse triennal.

Nous vous suivrons dans vos orientations raisonnées qui doivent nous permettre de reconstituer, rapidement, les territoires affectés.

Pour l'espèce cerf

Résultats mitigés sur le département, avec 48 % de réalisation.

Pour un seul pays, les prélèvements atteignent les résultats minimaux attendus : 55% pour Bière et Fontainebleau, certes, facilités par un plan de chasse couvrant à lui seul 20 000ha, associés à une motivation efficace des associations de chasses locales.

Les comptages nocturnes, sur le massif bellifontain, confirment une population bien établie et contrôlée, alors qu'une baisse des effectifs semble être amorcée sur la partie Ouest, dite des Trois Pignons, mitoyenne avec l'Essonne.

Les autres pays concernés peinent dans leur réalisation.

En Goële et Multien, les animaux proviennent, pour partie, des populations conséquentes du massif voisin du département de l'Oise (Ermenonville) : la pression de chasse, chez nos voisins, contribue aux déplacements des animaux et donc influe, d'une année sur l'autre, sur les résultats du terrain.

Le massif de Villefermoy enregistre une baisse des prélèvements, autant surprenante qu'inexpliquée. Les causes probables avancées par le terrain ne peuvent être attestées avec certitude : l'abondance de nourriture, les conditions climatiques, la baisse des effectifs, ...

Il est certain que des territoires de ce massif de 11 000ha, réputés habituellement accueillant, ont été réellement désertés toute la saison de chasse alors que d'autres ont subi des concentrations exceptionnelles.

Les observations en comptages nocturnes de printemps ont toutefois révélé une baisse conséquente des animaux sur les deux parcours.

Secteur, dirons-nous, sous surveillance rassurante !

Malgré la souplesse de ce deuxième triennal, Les prélèvements du GIG du bocage sont toujours à la peine et largement en dessous du seuil minimal recherché. Les comptages nocturnes, en hausse, nous rassurent sur la santé des cervidés de la Grande Faune. La multitude de territoires disparates et atypiques contrarie indiscutablement l'efficacité, pourtant motivée, des chasseurs locaux.

L'espèce Sanglier

14 000 sangliers au tableau de chasse départemental.

Le tableau définitif de la saison 2024/2025 est en baisse de 2 000 animaux mais l'espèce est toujours bien présente, partout dans le département et à un niveau beaucoup trop élevé, pour être supportable par notre société.

Si les conditions climatiques du printemps 2024 ont considérablement décimé la classe, dirons-nous, juvénile, la très forte production de fruits forestiers a compensé les pertes par une reproduction exceptionnelle avec des naissances précoces et conséquentes, dès le début de l'automne.

Côté positif, cette forte glandée a contribué à maintenir, au printemps 2025, les animaux en forêt. Mais l'expérience de ces dernières années et nos engagements responsables ne nous rassurent pas, pour les cultures d'automne, sur les conséquences de cette reproduction considérable.

Le bilan de certains secteurs nous inquiète depuis plusieurs saisons. Les dégâts et les tableaux (cause à effet) continuent leur ascension, malgré nos avertissements et les conséquences financières, notamment pour :

Bassée Montois,
Bièvre et Fontainebleau,
Goële et Multien

Pour Marne la vallée, la situation est également de plus en plus critique, bien que particulière. La chasse traditionnelle y devient impossible par la présence humaine et l'extension des activités résidentielles, artisanales et industrielles. A l'origine, l'intrus n'est pas forcément le sanglier. Dans le temps, normalement chassé, sa présence s'intégrait parfaitement à l'environnement local. Comme dans toutes les villes nouvelles du département, son opportunisme associé à sa faculté d'adaptation à l'homme provoque des intolérances compréhensives qui nécessitent des interventions radicales inévitables et parfois choquantes.

Plan National de Maitrise du Sanglier :

Conformément au Schéma départemental en vigueur, le bilan annuel de l'espèce sanglier, en termes de dégâts et de prélèvements (saison 2023/2024), sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne, a classé certaines communes en situation d'alerte, « Point noir et Point rouge ».

Seulement trois communes identifiées en points noirs (pour rappel : 6 communes en 2024):

Châtres 06A, Courquetaine 06A et Presles-en-Brie 05A.

7 communes identifiées en points rouges (pour rappel : 14 communes en 2024):

Saint-Mard 01A, Boutigny 02B, Dhuisy 02B, Nanteuil-les-Meaux 02B, Coutevroult 05C, La Chapelle Gauthier 07B et Samois sur Seine 09.

Le dossier DÉGÂTS

Le compte dégât en cours (2024/2025) enregistre une forte augmentation de surfaces endommagées - +141 ha – hors resemis de printemps.

Les rendements moyens (conséquences de conditions climatiques exceptionnellement désastreuses pour la profession agricole), associés à des prix relativement bas des denrées agricoles, ont minimisé la hausse de la facture d'indemnisations (non clôturée à ce jour).

Le déficit prévisionnel de l'exercice en cours, résultant essentiellement de la hausse des indemnisations est estimé à 280 000€.

Le BUDGET 2025/2026 :

Comme les saisons précédentes, le budget 2025/2026 qui est proposé à votre agrément est établi sur la base de l'exercice en cours, sans provision dirons-nous de secours ou de sécurité, pour pallier d'éventuels aléas et/ou dérapages en cours d'exercice.

Aux chasseurs de s'investir, sur le terrain, pour contenir les dégâts en plaine et intensifier les efforts et actions qui pourront limiter les ardeurs de la Grande Faune.

La surface détruite reste la seule variable que nous pouvons et devons maîtriser si nous nous en donnons la volonté.

Le budget 2025/2026 vous est proposé à 1 633 500€, en hausse de + 113 500€ sur l'exercice en cours.

Il se décompose comme suit :

Les charges :

- Dégâts Grand Gibier : 1 146 000 € ;
- Frais d'expertise : 90 000 € ;

Depuis l'application du décret 2023-1363 au 1er janvier 2024, le seuil minimum d'indemnisation des dégâts de grand gibier est de 150 € par exploitation et par saison, alors qu'il était de 230 € par ilot cultural auparavant.

Pour la saison 2024-2025, cette modification a généré 227 dossiers supplémentaires dont 93 dossiers compris entre 0 et 0,1 ha.

- Frais personnel : 261 000 € - +2.5%;
- Frais fonctionnement : 136 500 €

(Baisse drastique de 131 000€ qui tient compte de la nouvelle politique de prévention –clôture, mise en place à partir du 1^{er} juillet 2025.

Les recettes :

- Plan de chasse Grand Gibier (30% du plan de chasse triennal et qui sera le dernier acompte du triennal en cours) : 468 000 € (représentant 35% des recettes);
- Le timbre Grand Gibier départemental, pour un montant de 75 000 € (avec une légère hausse des validations départementales).
- La participation des validations nationales pour un montant de 204 000€ (en légère baisse) ;

- Les boutons sangliers, pour un montant de 18 000€ (apposables sur les animaux prélevés, par les territoires dont la surface boisée est inférieure à 15ha, de l'ouverture générale au 28 février et valable 2ans)
- Pour la première fois, prise en compte de la dernière participation compensatoire du plan de résilience, pour un montant de 200 000€ ;
- Après répartition de ces produits prévisionnels, le solde recettes à recouvrir constitue la Contribution Territoriale Dégâts de Grand Gibier qui s'élève à **668 500 €**, à répartir sur l'ensemble des territoires assujettis et les 126 000ha boisés.

Cette recette, qui fluctue localement en fonction de l'intensité des dégâts, est sensiblement équivalente à l'exercice en cours, malgré un compte dégâts en augmentation.

C'est l'affectation du solde du plan de résilience qui nous permet d'atténuer considérablement cette dernière participation.

Conformément à nos obligations statutaires, les propositions de contributions territoriales dégâts de grand gibier, pour 2025/2026, que nous soumettons à votre agrément, sont les suivantes :

N°	Nom du pays ou du sous-pays	C.T.D.G.G 2025-2026	RAPPEL C.T.D.G.G 2024-2025
1A	Goële et Multien centre	24 €	9 €
1B	Goële et Multien sud	33 €	17 €
1C	Goële et Multien ouest	20.50€	16 €
2A	Marne et Ourcq nord	7.50€	9.50€
2B	Marne et Ourcq centre	18 €	15€
2C	Marne et Ourcq est	3€	4€
3A	Marne la Vallée ouest	1€	3€
3B	Marne la Vallée nord	9€	7€
3C	Marne la Vallée sud	20€	20€
4	Brie des deux Morin	6.50€/11€/6.50€	3€ / 11€ / 8€
5A	Brie boisée sud	2€ / 17€	2 € / 26 €
5B	Brie boisée nord	1.50€	1€
5C	Brie boisée est	2€/ 8€/ 12€	3€/ 10€/ 15€
6A	Plaine de la Brie ouest	4€ / 26€	5€ / 32€
6B	Plaine de la Brie est	7 €	7.50 €
7A	Brie humide Villefermoy ouest	1 € / 5€ / 6€ / 1€	1 € / 7€ / 9€ / 3€
7B	Brie humide Villefermoy est	3€	5€
8	Bassée Montois	7 €	3.50 €
9	Bièvre et Fontainebleau	3€	1 €
10	Gâtinais	4€	4 €
11	Bocage	3€	3 €

- Contrairement à l'exercice précédent, les contributions locales proposées assurent l'autonomie financière de tous les pays et sous-pays ; aucune solidarité exceptionnelle n'est consentie, malgré des hausses significatives sur certains secteurs.
- **Brie Boisée et Villefermoy** affichent des surfaces détruites sensiblement équivalentes mais avec des rendements inférieurs. Les contributions territoriales des dégâts de grand gibier sont donc à la baisse ;
- La situation financière de **Plaine de la Brie Ouest 6A** confirme les bonnes intentions des chasseurs locaux. Pression de chasse et surveillance des cultures ont permis d'accentuer la diminution des dégâts et donc, de la facture. Toutefois, la situation administrative des deux parcs illégaux n'est toujours pas résolue. L'efficacité des chasseurs engagés est à souligner, à contrario des lenteurs administratives.
- **Bièvre et Fontainebleau** et **Bassée Montois** continuent leur ascension de dégâts malgré nos avertissements des années précédentes. Les prélèvements confirment des effectifs anormalement élevés.

Pour **Bièvre et Fontainebleau**, l'activité maraîchère dominante et les cultures à haute valeur ajoutée alourdissent la facture des indemnités. L'activité prévention, au printemps, demeure insuffisante. La chasse du printemps n'est toujours pas ancrée dans les traditions locales.

Nous sommes trop souvent appelés après l'apparition des dégâts. Les tensions sur le terrain sont compréhensibles et nous n'avons guère d'excuses car la chasse de sanglier est possible, maintenant, toute l'année.

Pour **Bassée Montois**, nous sommes dubitatifs. Ce pays, fleuron du petit gibier, semble s'orienter, par facilité, vers le Grand Gibier alors que le domaine vital de l'espèce sanglier est plus que limité. La hausse de la contribution n'a pas suscité de grande réaction, en pré assemblée. A quoi faut-il s'attendre pour la prochaine saison ?

-LA PREVENTION :

Cette prochaine saison sera marquée par une nouvelle stratégie clôtures pour la prévention des dégâts.

Les coûts générés par la mise en œuvre des clôtures, l'achat et le renouvellement des équipements et les conventions d'entretien représentent maintenant des montants non négligeables : entre 250 000€ et 300 00€, sans compter les charges salariales internes à la FDC 77.

Il est important de rappeler et de préciser que ce service n'est nullement une obligation administrative et/ou législative, qu'il relève uniquement d'une volonté des chasseurs de Seine et Marne de s'investir dans la protection des cultures, au service de la profession agricole et que les investissements et coûts de maintenance sont 100% à la charge des chasseurs.

Il faut aussi considérer toutes les difficultés rencontrées par le service technique pour mettre en place les conventions de maintenance (les volontaires deviennent de plus en plus rares) ainsi que la pression des exploitants agricoles dont les demandes ne peuvent être honorées, par manque de matériel (limité à 400km) ou de secteurs classés non prioritaires.

Compte-tenu des demandes croissantes émanant du terrain aux périodes sensibles, il conviendrait d'augmenter le parc matériel pour satisfaire les attentes.

Nous n'avons plus les moyens humains, techniques ni financiers de cautionner indéfiniment les exigences de la plaine, justifiées, il est vrai, par des populations de sangliers bien trop élevées.

Aussi, le Conseil d'administration, sur proposition du pôle Grande Faune, s'est orienté vers un partage plus équitable des responsabilités sur le terrain et donc des dépenses générées par cette prévention.

Le Pôle Grande Faune a reconsidéré son cahier des charges en développant plusieurs perspectives possibles qui ont été proposés aussi bien à la profession agricole qu'aux responsables de chasse (ou bénévoles).

Les différents modules, à disposition de la profession agricole et des territoires, vous seront prochainement présentés sur le site de la FDC 77.

Cette nouvelle stratégie sera applicable dès le 1^{er} juillet 2025. Sur le terrain, le chasseur doit rester le maître d'œuvre de cette nouvelle démarche préventive, qu'il doit initier et soutenir pour maîtriser les répercussions financières sur la Contribution Territoriale Dégâts Grands Gibier.

En conclusion

Finalement, en conclusion, nous pouvons dire que si la Seine-et-Marne ne se trouve pas sur le podium national des plus fortes progressions du Grand Gibier, des plus gros tableaux de sangliers et des plus grosses factures de dégâts à régler, la réalité de notre bilan DEGATS ne s'est pas beaucoup améliorée depuis une décennie et peut donner le tournis.

Le dossier est loin d'être refermé.

Je vous remercie de votre attention.

RAPPORT FINANCIER - Monsieur DOMINGUES **Expert-comptable**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter les comptes de la Fédération des CHASSEURS DE SEINE ET MARNE. Ce sont les comptes arrêtés au 30 Juin 2024 et établis pour la période cynégétique écoulée depuis le 1er juillet 2023 que je vais commenter avant de les soumettre à l'approbation de votre Assemblée Générale.

Ces comptes sont la traduction financière des actions menées par votre Fédération, sous l'impulsion du Conseil d'Administration.

Les états annuels partiels qui vous ont été remis ont été établis selon les mêmes méthodes que ceux de l'exercice passé. Ils se présentent en deux parties :

1°) **Le bilan au 30 Juin 2024** qui est le reflet du patrimoine de la Fédération ;

2°) **Le compte de résultat** qui résume l'ensemble des flux comptables du 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2024.

I - LE BILAN AU 30 JUIN 2024

a) A l'actif, figurent les biens possédés au sens large par la Fédération.

- l'actif immobilisé principalement constitué de terrains, constructions, matériels et mobilier, logiciels, immobilisations financières pour un total net de 1 883 502 euros.

- l'actif circulant principalement constitué par les valeurs mobilières de placement et par les valeurs disponibles d'un montant de 4 350 510 euros et les comptes de régularisation qui correspondent uniquement aux charges de l'exercice 2024/2025 déjà enregistrées au 30 Juin 2024 d'un montant de 119 460 euros, soit un total de 4 469 970 euros

. II - LE COMPTE DE RESULTAT DU 1ER JUILLET 2023 AU 30 JUIN 2024

Présenté en comparaison avec celui de l'exercice clos le 30 juin 2023. Il se divise en trois parties :

- a) Produits et charges d'exploitation
- b) Produits et charges financiers
- c) Produits et charges exceptionnels

- Produits et charges d'exploitation

Les produits du 1er juillet 2023 au 30 Juin 2024 s'élèvent à 4 800 013 euros contre 4 280 665 euros au cours de l'exercice passé.

	30/06/2024	30/06/2023
Cotisations	1 058 358	1 016 534
Ventes de biens	1 845 356	1 464 623
Ventes de services	366 165	380 596
Subventions exploitation	1 187 014	1 032 715
Reprises et transferts de charges	285 465	331 839
Autres produits	57 655	54 358
TOTAL	4 280 665	4 280 665

Les charges quant à elles, s'élèvent à 3 998 857 euros contre 4 244 389 euros l'an passé.

	30/06/2024	30/06/2023
Achats marchandises	15 117	14 085
Achats matières premières	940 263	1 422 256
Autres achats et charges externes	1 234 244	1 074 817
Aides financières, subventions	401 041	402 800
Impôts taxes	112 120	109 248
Salaires et traitements	701 626	678 833
Charges sociales	343 660	314 996
Amortissements et provisions	195 582	171 117
Autres charges	55 204	56 237
TOTAL	3 998 857	4 244 389

- Produits et charges financiers

Les produits financiers sont constitués par les revenus des placements financiers, les plus-values latentes sur les titres en portefeuille n'étant pas prises en compte. Tous les placements sont effectués à court terme (moins d'un an), afin d'en conserver la libre disposition.

Le résultat financier net est un bénéfice qui s'élève à 31 259 euros.

- Produits et charges exceptionnels

Par définition, ils reprennent tout ce qui n'était pas attendu dans le cadre de la gestion courante d'exploitation : pertes et profits divers, etc...

Les produits exceptionnels nets s'élèvent à 202 284 euros dont des cotisations antérieures reçues après décision du tribunal pour 58 530 euros et des soldes de subventions sur exercices précédents pour 84 860 euros.

Le solde du compte de résultat au 30 Juin 2024 se traduit par un bénéfice de 1 029 417 euros.

III - PROPOSITION - AFFECTATION DU RESULTAT ET DES RESERVES

Compte tenu des textes relatifs à la Fédération et afin d'arrêter les comptes définitifs au 30 Juin 2024, après échange avec le Conseil d'administration, il est proposé l'affectation suivante du bénéfice de l'exercice du 1er juillet 2023 au 30 Juin 2024 de 1 029 417,37 euros :
-l'affectation du bénéfice à la réserve de gestion.

La réserve de gestion s'établira après affectation à la somme de 4 932 090,01 euros.

IV - CONCLUSION

Les comptes de la Fédération permettent d'assurer la transparence de la gestion et ainsi, il vous est possible de mesurer la diversité et l'ampleur des actions menées par la Fédération.

Ils permettent aussi de garantir aux adhérents et aux donateurs le cadre financier rigoureux dans lequel s'inscrivent ces actions.

Je vous remercie de votre attention et je vous demande de bien vouloir vous prononcer par un vote sur les comptes et sur la proposition d'affectation que je viens de vous présenter.

M. DOMINGUES
Responsable mission
SAS EFICIO

Monsieur Mamadi CAMARA, Commissaire aux comptes atteste l'authenticité du rapport financier de Monsieur Mickaël DOMINGUES expert-comptable.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le bilan de l'exercice 2023-2024 tel qu'il vous est présenté.

4ème Résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports des experts comptables et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 30 juin 2024, l'Assemblée Générale approuve tels qu'ils lui ont été présentés les comptes annuels arrêtés à cette date et se soldant par un bénéfice de 1 029 417.37 euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquences, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion.

5ème Résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'effectuer le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024, soit 1 029 417.37 euros, en totalité à la réserve de gestion, dont le montant passera ainsi de 3 902 672.64 euros à 4 932 090.01 euros.

6ème Résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R.612-5 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale prend acte des termes de ce rapport et approuve chacune des conventions.

DECISION DE L'ASSEMBLEE :

L'assemblée approuve à l'unanimité, le bilan de l'exercice 2023-2024.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025/2026



Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

Les résultats de l'exercice 2023-2024, préparés par notre Expert-comptable : Monsieur DOMINGUES Michaël et certifiés par notre Commissaire aux Comptes Société AGH représenté par Monsieur CAMARA Mamadi, révèlent :

Pour l'activité fédérale

Un excédent constaté de 7 401.13 €, celui-ci se traduit par un ensemble de gestion courante qui ne fait pas ressortir de commentaires particuliers à part le fait que nous avons été très vigilant sur tous les postes de dépenses.

Pour l'activité dégâts

Un excédent constaté de 1 022 016.24 €. Celui-ci s'explique principalement à travers la convention pluriannuelle relative à l'attribution pour 2023, 2024 et 2025 d'une aide financière pour l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts de gibier et par les prix bas des denrées agricoles chose que nous ne maîtrisons pas.

Ce résultat est plutôt bienvenu car si nous prenons en considération les 6 dernières années en tenant compte du bon résultat de ce dernier exercice, nous arrivons à un résultat tout juste à l'équilibre de 54 930 € sur la partie dégâts. Et que donc sans ce bon résultat, nous serions déficitaire d'environ un million d'euros.

Pour l'exercice 2025/2026, les budgets que nous vous soumettons sont :

- Pour le budget dégâts, une prévision de 1 633 500 €.
- Pour le budget FDC, une prévision de 2 285 300 €.

Pour élaborer ce budget, nous avons tenu compte de l'inflation.

Le budget consolidé est par conséquent de 3 918 800 €.

Comme vous pouvez le constater, nos budgets restent toujours à peu près constants malgré une diminution régulière du nombre de chasseurs.

Pour ce faire nous devons aujourd'hui élargir notre spectre d'activités avec de nouveaux projets comme ceux liés à l'écocontribution par exemple l'utilisation du Sem'obord, du Sem'alavolée, des drones, et des projets locaux comme l'aménagement des mares, Et toujours conventionné auprès de divers organismes sans oublier l'appui de TERRITOIRE 77.

Tout ceci ayant pour objectif de vous aider à améliorer vos territoires que ce soit en termes d'aménagement comme en matière de capacité d'accueil de la faune et de la flore.

Comme vous le voyez, nous avons fait le choix de vous offrir toujours de nouveaux services. Ce qui se traduit par une activité assez soutenue de notre personnel.

Dans ces conditions, nous vous proposons les montants suivants pour les différentes cotisations qui restent d'ailleurs inchangées pour rappel :

- 76 € pour la cotisation fédérale du permis de chasser départemental,
- 38 € la vignette temporaire pour une validation 9 jours,
- 19 € pour la vignette temporaire pour une validation 3 jours,

- 8 € pour l'abonnement au bulletin cynégétique fédéral trimestriel,
- 30 € pour le timbre grand gibier pour une validation départementale,
- 99 € pour le montant du droit d'affiliation pour les adhésions « territoire », ainsi que la cotisation « gestion-défense chasse » à 0,55 € de l'hectare,
- 130 € pour le forfait plan de chasse et plan de gestion,
- 130 € pour adhésion forfaitaire

➤ **Montant des bracelets :**

- 380 € Cerf C2
- 330 € Cerf C1
- 260 € Biche
- 230 € Jeune Cerf Biche
- 180 € Cerf Elaphe Indifférencié
- 35 € Chevreuil
- 50 € Daim
- 50 € Sika
- 50 € Mouflon
- 45 € bouton de sanglier

Ce qui porte le montant global à 486 000 € pour les dispositifs de marquage et les boutons de sangliers.

En ce qui concerne la contribution territoriale dégâts de Grand Gibier, elle s'élève à 668 500 € avec une fourchette de 1 € à 26 € de l'hectare boisé ou assimilé.

Par ailleurs, nous vous proposons de prendre votre assurance obligatoire responsabilité civile avec votre validation au prix négocié de 24 € avec notre partenaire AXA BENARD ET SEVESTRE ET BOREL à Meaux.

Les investissements prévus au budget 2025-2026 sont à hauteur de 15 000 € dont voici le détail :

- Aménagement du site de Bray Sur Seine 5 000 €
- Aménagement des autres maisons 5 000 €
- Achat de matériel de bureau 5 000 €

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents, merci d'être restés attentifs, et je demande au Président Benoît CHEVRON de soumettre le présent budget à votre approbation.

7ème Résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport financier du trésorier de la FDC77, l'Assemblée générale approuve tel qu'il lui a été présenté le budget 2025/2026 de l'association pour un montant global de 3 918 800 euros ainsi que tous les montants s'y référant tels que principalement

DECISION DE L'ASSEMBLEE :

L'assemblée approuve à l'unanimité le budget 2025-2026

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2024 DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2023 COMMISSION PETITE FAUNE Stéphane RIVOIRE Président de la commission petite faune

Projection film «Bienvenue en Seine-et-Marne : La chasse au gibier migrateur»

Madame, Monsieur, chers adhérents,

C'est avec un immense plaisir et un grand honneur que je me présente devant vous aujourd'hui pour vous présenter le bilan et les actions de notre commission dédiée à la petite faune.

Avant toute chose et comme à l'accoutumée, permettez-moi de remercier chaleureusement tous les bénévoles qui œuvrent à nos côtés tout au long de l'année. Votre engagement est essentiel pour l'accomplissement de nos missions techniques. Dans le contexte actuel, il est fondamental de réaffirmer la valeur et l'importance de ce bénévolat au service de la biodiversité départementale.

Le film d'introduction nous permet une fois de plus de montrer notre richesse cynégétique départementale. S'il est difficile d'affirmer que les populations de petit gibier sédentaire se portent bien, surtout après deux années d'intempéries historiques, force de constater que nos populations de migrateurs semblent se porter beaucoup mieux. Cette année encore, cailles, canards, palombes, grives et bien-sûr bécasses ont égayé de nombreuses parties de chasse permettant ainsi aux chasseurs de petit gibier de vivre encore une belle saison dans notre département.

Je souhaite néanmoins attirer votre attention sur un sujet crucial qui touche à la fois notre responsabilité en tant que chasseurs et à la gestion de notre biodiversité : l'importance des déclarations de prélèvements de la petite faune.

Dans un contexte de déclin alarmant de la biodiversité sur notre planète, chaque geste compte. La chasse, lorsqu'elle est pratiquée de manière responsable et réglementée, représente non seulement une tradition riche, mais aussi un outil clé pour la conservation de la faune et de ses habitats. Cette responsabilité appelle à la transparence et à la rigueur dans la gestion de nos ressources naturelles.

Renseigner les carnets de huttes, carnet bécasse, et déclarer ses prélèvements sur votre espace intranet dans le cadre d'un plan de gestion lièvre ou faisan sont aujourd'hui des actes administratifs obligatoires, mais suffisent-ils dans notre volonté de connaître notre impact sur les espèces gibiers et la biodiversité ?

C'est là qu'intervient l'application **Chass'Adapt**, mise en œuvre par notre Fédération Nationale. Conçue pour faciliter la déclaration des prélèvements de chaque chasseur, elle s'avère être un outil innovant qui nous permet de rendre compte, de manière simple et efficace, de nos activités de chasse. Elle offre un moyen rapide d'enregistrer nos prélèvements et surtout, de contribuer à un suivi rigoureux des populations d'espèces gibier en s'appuyant pour certaines espèces sur l'analyse de vos photos par l'I.A. dans une lecture d'aile à distance source scientifique incontestable.

Mais pourquoi est-il si important de déclarer nos prélèvements ?

D'abord, les données recueillies grâce à ces déclarations améliorent notre connaissance des espèces chassables. Elles nous aident à évaluer leurs évolutions, à mieux comprendre leur comportement et à définir des stratégies de gestion adaptées. Ces informations sont également précieuses pour les chercheurs et les gestionnaires de la faune, qui peuvent ainsi développer des programmes de conservation plus efficaces.

Ensuite, déclarer nos prélèvements est essentiel pour promouvoir une chasse durable. En ayant une vision claire des populations d'animaux sauvages, nous pouvons prendre des décisions éclairées sur les quotas de chasse et les périodes d'ouverture, garantissant ainsi la pérennité de nos activités et la préservation des espèces.

Enfin, l'utilisation de **Chass'Adapt** renforce notre engagement envers la législation et les bonnes pratiques. En nous familiarisant avec les réglementations en vigueur et en les respectant, nous contribuons à la protection des écosystèmes, tout en soutenant une image positive de la chasse auprès du grand public.

Chers amis, je vous invite donc à adopter massivement l'application **Chass'Adapt** et à en faire un outil incontournable dans votre pratique de la chasse. Ensemble, garantissons que notre passion ne soit pas seulement une tradition, mais aussi un acte de responsabilité et de durabilité.

Projection film

Autre sujet majeur qu'évoque cette séquence : la qualité et la préservation de nos biotopes.

Qu'il soit sédentaire ou migrateur, un être vivant a besoin d'un habitat pour se protéger, se nourrir et se reproduire. Sans un biotope adapté, il s'affaiblit voire disparaît. Ce constat, nous le savons tous, est incontestable et nous nous devons de porter une politique forte pour le maintien et le développement de notre biodiversité en préservant ou en développant un habitat de qualité.

Ainsi, le programme **Sem'alavolée77** prend chaque année de l'ampleur auprès de nos exploitants agricoles. Pour la campagne de 2024, nous sommes fiers d'annoncer l'implantation de plus de **700 hectares de couverts avant moisson** dans tout le département. Ce résultat marque un véritable jalon dans notre défi technique, grâce à l'ajout d'une deuxième machine opérationnelle qui a considérablement renforcé notre capacité de semis et donc de surface.

La vulgarisation du programme **Sem'alavolée77** auprès de nos exploitants et de nos adhérents est un objectif majeur, en raison des nombreux avantages qu'il offre. Ainsi, cette année, nous espérons dépasser les **1 000 hectares de semis**, avec la possibilité d'intégrer plusieurs mélanges, tous conçus pour respecter les enjeux agronomiques tout en favorisant la biodiversité. Notre volonté est de répondre à un maximum d'objectifs en nous associant à de nombreux partenaires, afin que ces aménagements soient pérennisés. En effet, pour nous, chasseurs de petit gibier, cela garantit un habitat propice dès la mi-août.

Les chasseurs, en tant qu'acteurs locaux, ont toujours été, et continueront d'être, les premiers gestionnaires de nos territoires. Nous assumons ce rôle avec passion et détermination, comme en témoignent les résultats obtenus à travers des initiatives telles que le **Pacte Haie**, les **MAEC**, les bords de champs, bords de chemins et les couverts intermédiaires.

Il nous reste néanmoins à prouver à ceux qui croient encore que les chasseurs sont là uniquement pour tuer sans compter, que notre rôle est bien plus vaste et responsable.

Pour conclure, je souhaite réaffirmer notre engagement collectif dans la protection de notre biodiversité. Chacun de nous a un rôle à jouer, et notre commission est ici pour vous soutenir et vous accompagner dans cette mission. Soyons fiers de notre héritage, mais aussi proactifs dans la gestion de notre environnement.

Merci de votre attention et de votre implication. Ensemble, continuons à œuvrer pour la préservation de la petite faune et pour un avenir durable.

Vive la chasse responsable, vive la biodiversité !

Madame, Monsieur, je vous remercie de votre attention.

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2023 COMMISSION FORMATIONS

Martine PAROISSIEN Présidente de la commission Formations

Projection film «La formation à l'examen du permis de chasser en Seine-et-Marne»

Mesdames, Messieurs, chers adhérents

Le film qui vient de vous être présenté démontre toute l'importance qu'attache votre Fédération à la promotion de nos nouveaux chasseurs qui passent forcément par l'examen du permis de chasser.

Pour cette année nous avons reçu 594 candidats qui se sont inscrits à l'une de nos 15 sessions.

383 d'entre eux ont obtenu leur permis de chasser et viendront ainsi renforcer nos effectifs.

Je profite de cette occasion pour remercier Monsieur Dominique Millet, inspecteur de l'OFB, pour son implication et sa disponibilité tout au long de l'année.

Afin de mieux connaître le profil et les attentes des nouveaux chasseurs nous les avons questionnés à travers une enquête.

Les chiffres que nous allons vous présenter reposent sur 214 retours, soit un échantillon suffisant pour établir « une photographie précise » de nos candidats.

83% des candidats sont français, complétés par 7 autres nationalités (roumaine, polonaise, moldave, portugaise, algérienne, suisse et monégasque).

Les hommes sont encore majoritaires mais nous constatons que le pourcentage de femmes est en progression depuis quelques années, pour dépasser les 10% aujourd'hui.

Nous rencontrons le plus grand nombre de candidats dans la tranche des 18/50 ans.

Nos jeunes chasseurs (-18ans) représentent 18%.

En revanche on accueille des candidats qui se découvrent de nouvelles passions et passent le permis à plus de 50 ans. 58% des candidats ont déjà suivi une chasse et semblent y avoir participé par le biais de leur famille ou de leur cercle d'amis, deux liens essentiels pour faire découvrir notre passion.

A contrario 42% d'entre eux n'ont jamais suivi une journée de chasse.

Ces nouveaux chasseurs veulent principalement chasser à tir quel que soit le gibier même si certains souhaitent découvrir d'autres modes de chasse telles que la chasse à l'arc, la vénerie ou encore la chasse au vol.

Ils résident majoritairement en milieu urbain, ce qui explique certainement le fait qu'ils ne se projettent pas dans l'acquisition de l'un de nos indispensables alliés : notre compagnon à 4 pattes.

Par rapport à nos aînés qui avaient, eux, plutôt l'habitude de chasser souvent seuls avec leur chien, ils se voient plus dans une chasse collective, où l'action de chasse n'est pas l'unique critère à leurs yeux pour passer une bonne journée. Ils recherchent également de la convivialité dans un esprit de partage et d'échange.

Pour le moment, les ¾ ne pensent pas chasser plus de 3 à 4 jours par mois et envisagent de consacrer un budget à hauteur de 1 000 euros à l'année.

A la vue de cette analyse, n'est-il pas le moment de se remettre en question dans notre organisation pour que tous les chasseurs trouvent leur place dans notre activité, ainsi qu'un accès privilégié sur nos territoires.

Ces nouveaux chasseurs sont nos adhérents de demain. Ils n'ont pas d'attente particulière sauf celle de passer de bons moments, 50% d'entre eux ne savent pas encore quel gibier chasser et surtout où aller le chasser, faute de contacts et de facilités d'accès.

Aujourd'hui des plateformes comme Cocagne, Woodland permettent de répondre à une partie de leurs attentes à condition que les responsables de chasse puissent ouvrir leurs territoires au plus grand nombre avec des facilités d'accès et des conditions financières adaptées.

Autre sujet d'importance LA SECURITE. En aucun cas, nous ne transigerons avec elle. A ce jour, nous avons invité la moitié des chasseurs seine et marnais à suivre la formation sécurité décennale, mais à l'heure actuelle seulement 35 % des chasseurs y ont participé.

Attention, je vous rappelle qu'il ne reste plus que 5 ans pour passer cette formation obligatoire.

Je terminerai en remerciant tout particulièrement l'ensemble de nos formateurs, salariés ou bénévoles, pour leur implication et leur assiduité tout au long de l'année.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2022 COMMISSION COMMUNICATION

Nathalie POISSON Présidente de la commission communication

Projection du film « l'opération les chasseurs ont du cœur »

Mesdames, Messieurs,

Je me tiens devant vous aujourd'hui avec émotion, pour vous parler avec fierté de l'engagement de notre Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne en matière de communication.

Mais, en réalité, ce n'est pas moi qui aurais dû être à cette place.

Aujourd'hui, c'est Nicolas Roch qui aurait dû prendre la parole.

Nicolas nous a quittés bien trop tôt, et sa disparition laisse un vide immense au sein de notre fédération. Cet événement tragique nous a profondément bouleversés, et nous peinons encore à en mesurer pleinement l'absence.

Sa bonne humeur, son enthousiasme, son énergie communicative nous manquent terriblement. Nicolas était un homme engagé, passionné, toujours prêt à relever de nouveaux défis. Il a profondément marqué notre équipe par sa bienveillance et son professionnalisme.

Aujourd'hui, le conseil d'administration et l'ensemble de notre équipe mettent tout en œuvre pour poursuivre les projets qu'il avait initiés, avec le même sérieux, la même passion.

Repose en paix, Nicolas. Nous espérons que tu seras fier de nous, fier de ce que nous continuerons à accomplir en ton nom, pour faire rayonner notre mode de vie : la chasse.

C'est avec humilité et respect que je prends la parole aujourd'hui pour présenter une partie du travail de la commission communication, que tu dirigeais avec tant de talent

Cette année, nous avons souhaité innover en vous proposant un rapport d'activité de 48 pages. Vous y trouverez un condensé d'informations sur l'activité cynégétique en Seine-et-Marne. L'objectif est de mettre en valeur notre travail collectif, le vôtre comme celui de la Fédération, afin de faire connaître nos actions au plus grand nombre. Ce rapport sera d'ailleurs transmis à toutes les communes du département.

Ce document, qui couvre une large partie de nos activités, me donne l'occasion de mettre en lumière deux actions majeures de communication menées par votre fédération : « Les Chasseurs ont du Cœur » et « J'aime la Nature Propre », qui incarnent pleinement nos valeurs de solidarité, de respect de l'environnement et d'implication citoyenne.

Comme vous venez de le voir dans le court-métrage projeté, qui illustre parfaitement l'opération « Les Chasseurs ont du Cœur » en Île-de-France, la FDC77 et la commission communication ont souhaité s'associer à cette belle initiative solidaire.

Créée en 2013 à l'initiative d'InterProchasse, cette action a été déclinée dans plusieurs grandes métropoles françaises. L'an dernier, nos homologues de la FICIF Ouest ont lancé la collecte de venaison de gibier issue de différents tableaux de chasse, ce qui a permis de distribuer 5 000 repas aux plus démunis.

Depuis cette saison, la FDC77 a rejoint l'opération, avec l'objectif commun d'atteindre les 10 000 repas. Cette action permet d'offrir, pendant les fêtes de fin d'année, des repas festifs à base de gibier aux plus démunis, via les Banques Alimentaires.

Dans notre département, c'est l'association catholique d'entraide du Châtelet-en-Brie qui a été mise à l'honneur, avec une dotation de terrines de faisan et de morceaux de viande de sanglier prêts à cuisiner.

Grâce à l'engagement des chasseurs, au soutien d'institutions comme l'ONF, Île-de-France Nature et à l'aide de nombreux partenaires privés, 83 animaux ont été collectés en Seine-et-Marne : 69 sangliers, 5 cervidés et 9 chevreuils, sur 18 territoires volontaires.

Ce chiffre s'ajoute aux 139 animaux collectés par la FICIF Ouest, pour un total de 222 carcasses, transformées en repas solidaires.

Au-delà de son volet social, cette opération met aussi en valeur les qualités nutritionnelles de la venaison : une viande riche en protéines, pauvre en matières grasses, sans antibiotiques, et produite localement avec une empreinte carbone réduite par rapport aux viandes d'élevage. En offrant cette ressource saine et durable aux plus démunis, nous contribuons à une alimentation plus responsable.

Nous devons poursuivre cet effort pour l'édition 2025/2026, afin de proposer encore plus de repas. C'est pourquoi nous encourageons chaque chasseur, chaque territoire, à rejoindre cette démarche volontaire en donnant du gibier.

La seconde action que je souhaite mettre en avant est l'opération « J'aime la Nature Propre », un temps fort porté par la Fédération Nationale des Chasseurs, qui a eu lieu les 14, 15 et 16 mars derniers. Cette opération participative vise à sensibiliser les citoyens à la préservation de l'environnement, en luttant contre les dépôts sauvages dans nos forêts et zones naturelles.

Depuis près de 10 ans, la FDC77, avec l'appui de ses observateurs bénévoles – nos sentinelles nature – utilise l'application SIRENE Tech pour signaler ces dépôts, faciliter leur traitement et géolocaliser les sites les plus touchés.

Cette année, nous avons souhaité aller plus loin en supervisant plusieurs sites de nettoyage, afin d'éliminer ces dépôts liés à des actes d'incivilité.

Chaque année, les chasseurs se mobilisent pour nettoyer, restaurer et préserver les milieux naturels. Cela prouve que nous sommes bien plus que des gestionnaires de gibier : nous sommes des acteurs engagés pour la biodiversité.

Au-delà du ramassage, cette action est aussi une formidable opportunité de dialogue avec le public. Elle permet de faire découvrir notre rôle, souvent méconnu, dans la gestion et la protection de la nature. Rappelons-le : les chasseurs sont avant tout des bénévoles, qui consacrent chaque année plus de 12 millions de journées à l'entretien des milieux naturels.

Grâce à eux, des habitats sont préservés, des zones dégradées sont restaurées, et l'équilibre écologique de nos territoires est maintenu.

Ces deux actions, différentes mais complémentaires, traduisent parfaitement l'engagement quotidien des chasseurs au service de la nature et des autres.

Projection du film « spot publicitaire de la FNC 2025 »

L'implication des chasseurs dans ces missions environnementales renforce chaque jour un peu plus notre image et notre crédibilité auprès du grand public. Nous devons continuer à valoriser nos actions concrètes, car elles répondent à une attente sociétale forte.

Au-delà de la communication grand public, nous avons également la responsabilité de maintenir un lien solide et constant avec l'ensemble de nos chasseurs. La formation, l'information sur la réglementation, la promotion des bonnes pratiques cynégétiques et le rappel des règles de sécurité restent au cœur de nos priorités.

Pour cela, nous avons modernisé nos outils, développé notre présence sur les réseaux sociaux et enrichi nos supports pédagogiques afin de toucher un public plus large et plus diversifié. À ce titre, je souhaite la bienvenue à notre nouveau partenaire, Wehunt, qui nous accompagne désormais dans cette belle aventure. Je vous laisse apprécier le teaser qui a été tourné cette saison sur le site de la FDC77.

Projection du film " Wehunt "

Mesdames, Messieurs,

Nous pouvons être fiers du chemin parcouru. Nos actions témoignent que les chasseurs ne sont pas seulement des gestionnaires de territoire : nous sommes des citoyens engagés, des protecteurs de l'environnement et des acteurs solidaires du monde rural.

Poursuivons ensemble cette dynamique positive. Faisons rayonner nos valeurs de respect, de partage et de responsabilité, avec fierté et conviction.

Pour conclure, j'ai l'honneur de passer la parole à mon ami Pierre-François PRIOUX, qui va vous présenter la 22ème édition de l'événement « Chasse, Pêche, Nature et Vénérerie – La Ruralité en Fête ». Un rendez-vous majeur, qui incarne à lui seul tout ce que je viens de vous dire : la défense, la transmission et la découverte de notre passion commune.

Merci à tous pour votre engagement et votre présence aujourd'hui.

Intervention de Madame Béatrice RUCHETON, Vice-Présidente du Conseil Départemental de Seine-et-Marne en charge de l'environnement/Collèges Natures.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT – BENOIT CHEVRON

C'est avec plaisir que je vous accueille à l'Assemblée Générale de votre Fédération.

J'ai aussi le plaisir d'accueillir tous les officiels, nos partenaires, et les entreprises qui nous accompagnent tout au long de l'année.

Après un émouvant hommage à Nicolas Roch, le président Chevron, dans son traditionnel rapport moral, a adressé un remerciement particulier à toutes les personnalités présentes à cette Assemblée Générale, qui, tout long de l'année travaillent aux côtés de la FDC77, ainsi qu'aux personnels de la FDC77.

Monsieur le préfet Pierre ORY, Monsieur Romain GUILLOT Directeur à la Direction départementale des territoires
Monsieur Laurent BEDU adjoint au directeur de la Direction des Territoires
Madame Sandrine LEMENAGER Chef service environnement et prévention des risques, Monsieur le Sénateur Pierre CUYERS, Monsieur le Député Jean-Louis THIERIOT, Monsieur le Conseiller régional Sébastien DROMIGNY, Madame Béatrice RUCHETON Vice-présidente du Conseil départemental 77, Madame CATHY DENIMAL Directrice de l'eau de l'environnement et de l'agriculture CD77, Madame Céline HENRI Directrice Seine-et-Marne environnement, Madame la Conseillère départementale Isoline GAREAU-MILLOT, Monsieur le Conseiller départemental Olivier Morin, Monsieur Alain THIBAUD Maire de BREAU, Madame le colonel Mélisande DURIER commandant le groupement de gendarmerie départementale 77, Monsieur le Lieutenant-colonel Manuel GUERRA Groupement gendarmerie départementale 77, Madame le Major Elodie BARGOIN Commandant la brigade territoriale de Mormant, Monsieur le Lieutenant Eric GULLY. SDIS77 (Centres d'Incendie et de Secours de MORMANT), Monsieur Philippe WAGUET Président FICIF OUEST, Monsieur Charles Hubert DE BELLAIGUE Vice-président FICIF OUEST, Monsieur Arnaud STEIL Directeur FRC et FICIF OUEST
Madame Corinne REVEL Chef de service interdépartemental OFB, Monsieur Roger DENORMANDIE Président de la communauté des communes du Bassée-Montois, Madame Juliette FAIVRE Directrice d'agence interdépartementale de l'ONF, Monsieur Christophe BRIOU Directeur de chasse ONF, Monsieur Samuel VANDAELE Président FDSEA, Monsieur Philippe GAVELLE Président de la FD pêche et représentant Louveterie
Monsieur Remi FOUCHER Président du syndicat FRANSYLVA IDF, Monsieur Gérard ROUYER Président du centre régional de la Propriété forestière IDF et centre, Monsieur Jean-Charles HERRENSCHMIDT Président chambre du commerce et de l'industrie, Monsieur Jean-Marc SERENI Vice-président CCI 77, Monsieur Hervé SEVESTRE (AXA Assurances), Monsieur Laurent BERGAMASCHI Directeur Crédit Agricole.
Un remerciement pour mes partenaires et membres du conseil d'administration de Seine-et-Marne, ceux qui sont au conseil d'administration de la Ficif ouest et vous tous, chasseurs, Présidents de société de chasse, la cheville ouvrière du terrain. Nous sommes tous liés d'une façon ou d'une autre et c'est tous unis que l'on sera fort et resterons fort.

LES PRINCIPAUX SUJETS EVOQUES PAR LE PRESIDENT :

Sur le plan européen, nous nous interrogeons sur les objectifs de l'Union en matière de chasse. L'interdiction du plomb, les attaques contre les chasses traditionnelles et la volonté croissante d'instaurer des moratoires sur certaines espèces de gibier d'eau constituent des menaces à court, moyen et long terme. En travaillant ensemble sur les espèces au-delà des frontières européennes, nous pouvons collecter des données utiles et établir des quotas. Les informations fournies par notre plateforme Chass'adapt, axées principalement sur les espèces migratrices, nous permettent également d'avoir une vision des espèces chassables présentes sur notre territoire.

Sur le plan national, je souhaite souligner le travail de la Fédération nationale des chasseurs (FNC) en matière de communication, notamment avec la création de spots télévisés. Cependant, je déplore le désengagement de l'État quant au financement des dégâts causés par le grand gibier. Nous devons faire évoluer cette situation et veiller à ce que la prise en charge demeure la responsabilité des chasseurs dans les secteurs chassés et non dans les secteurs où nous ne chassons pas.

Sur le plan régional, et grâce à notre fondation Faune et Paysage, nous allons acquérir de petites parcelles que nous amènerons en îlots de biodiversité, en collaboration avec la Safer. Cela nous permettra de véhiculer une meilleure image de la chasse. Je tiens à saluer le travail des chasseurs dans le cadre des actions en faveur de la nature, comme le projet des casiers pilotes équipés d'un radar ornithologique sur la commune de Chatenay-sur-Seine, afin de suivre les flux migratoires.

Au niveau départemental, cette année, et pour la première fois, nous avons établi un rapport d'activité portant sur l'année cynégétique 2023-2024. Je salue les échanges constructifs entre chasseurs, agriculteurs, forestiers,

administrations et l'Office français de la biodiversité (OFB), concernant les dégâts causés par le grand gibier. J'émettrai toutefois une réserve sur le système actuel d'indemnisation mis en place pour les zones non chassées, comme c'est le cas à Disney, par exemple.

Je tiens à souligner le succès de l'opération Sem'alavolée, avec des surfaces ensemencées toujours plus importante. Enfin, je suis heureux de vous annoncer le projet d'agrandissement des locaux du siège de Bréau. Ce projet comprend l'agrandissement du magasin Territoire 77 et le doublement de la salle de formation, avec des travaux qui débiteront l'été prochain, le tout sans surcoût pour nos adhérents grâce à la vente de notre parc immobilier disséminé sur le département.

Je tiens également à saluer notre Conseil d'Administration qui joue pleinement son rôle d'orientation stratégique, en lien étroit avec les commissions thématiques : petite faune, grande faune, sécurité, communication, formation. Ce travail collectif est indispensable à la cohérence et à la réactivité de nos actions.

Je vous présente maintenant, les dates d'ouverture et de clôture de la chasse sur le Département et ensuite nous donnerons la parole à nos intervenants.

PRESENTATION DES DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE LA CHASSE DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CAMPAGNE 2025/2026

Ouverture du gibier d'eau : **21 août 2025**
Ouverture générale : **21 septembre 2025**
Clôture générale : **28 février 2026**

ESPECES DE GIBIER SEDENTAIRE	DATES D'OUVERTURE	DATES DE CLOTURE
Perdrix grise	21 septembre 2025	07 décembre 2025
Lièvre	21 septembre 2025	07 décembre 2025*
Faisans, perdrix rouge	21 septembre 2025	31 janvier 2026*
Blaireau	21 septembre 2025	15 janvier 2026
Caille des blé	31 août 2025	20 février 2026
Renard	1 ^{er} juin 2025** 15 juillet 2025** 15 août 2025	14 juillet 2025 14 août 2025 28 février 2026
Chevreuril tir d'été	1 ^{er} juin 2025	20 septembre 2025
Daim tir d'été	1 ^{er} juin 2025	20 septembre 2025
Cerf au brame	1 ^{er} septembre 2025	20 septembre 2025
Chevreuril, Daim et Cerf	21 septembre 2025	28 février 2026
Sanglier A l'affût ou à l'approche ** sur autorisation préfectorale individuelle Battue maïs Tous modes de chasse	1 ^{er} juin 2025** 15 juillet 2025** 15 juillet 2025 ** 15 août 2025	31 mai 2026 14 août 2025 14 août 2025 31 mars 2026
Chasse à courre	15 septembre 2025	31 mars 2026
Vènerie du Blaireau	15 septembre 2025	15 janvier 2026

* sauf fermetures anticipées locales

** sur autorisation préfectorale individuelle

PAROLE AUX INVITES

Monsieur Sébastien DROMIGNY, Conseiller Régional en charge du développement de la marque produit en Ile-de-France

Monsieur Pierre CUYPERS Sénateur de la Seine-et-Marne et Président du groupe d'étude de la Chasse et de la Pêche au Sénat.

Monsieur Jean-Louis THIERIOT, Député et Conseiller Départemental de la 3^{ème} circonscription de la Seine-et-Marne.

Monsieur Pierre ORY préfet de Seine-et-Marne

Signature de la convention GDG77/préfecture/FDC77 en présence de Madame le Colonel Mélisande DURIER, commandant du groupement de Gendarmerie de Seine-et-Marne.

REMISE DE RECOMPENSES DE LA FEDERATION

- Madame Gladys GOUBERT Présidente du club des P'tits Futés de Bréau
- Monsieur Jean-Michel GOUBERT
- Monsieur Guillaume BILLAULT (représenté par Gilles Billault)
- Monsieur Pascal MASSIAS

- Monsieur Patrice PLAT (Crédit agricole)

L'Assemblée Générale est clôturée à 13H30. L'ensemble des participants est invité à partager le cocktail traditionnel de clôture.

Le Président,



B. CHEVRON